



**ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

**PRIX PHOTOGRAPHIQUE**

**« Rêve de Campagne »**

**Raconte ta campagne en image !**

Le CRI des Lumières et l'Atelier Canopé 54-Nancy vous proposent de participer à un prix photographique intitulé : « *Rêve de Campagne* ».

Dans le cadre de son projet global intitulé « Les visages de la ruralité » (Cf présentation du projet) le CRI des Lumières suggère une exploration du patrimoine culturel rural autour de l'histoire, l'architecture, les arts, les traditions orales et les savoir-faire...à travers le médium photographique.

Il s'agit d'un concours inter degrés qui permettra aux élèves de produire des images en lien avec « leur » campagne. Que ce soit celle où ils vivent, celle qu'ils visitent ou celle dont ils rêvent pour aujourd'hui ou pour demain.

Ce projet est en lien avec les domaines du socle commun suivants : « Les langages pour penser et communiquer » et « Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps » et peut être mis en relation avec les thèmes « Où j'habite » et/ou « Habiter un espace de faible densité » (Programmes du Cycle 3)

Il offrira aux élèves une grande liberté dans les choix qu'ils opèreront pour représenter leur campagne. Ils pourront s'emparer de thématiques variées telles que la population, la nature, les savoirs faire, les traditions... Aucun mode de traitement, aucune approche ne sont exclus. Les élèves doivent porter un regard novateur, original, inattendu, aussi bien au niveau du contenu que de la forme. Ce prix vise à encourager les élèves à mener à bien leur projet de création.

# MODALITES

- Le concours est ouvert à toutes les classes du cycle 3 (CM2 / 6<sup>e</sup>) du département de la Meurthe et Moselle. (Annexe 1).
- Chaque classe sélectionnera un nombre de photographies à envoyer (minimum : 1, maximum : 1 photo par élève)
- Le médium est celui de la photographie.
- 30 photographies seront sélectionnées sur la base du projet pédagogique et de leurs qualités esthétiques ou techniques par un jury composé de professionnels de l'image, du Réseau Canopé et de l'Education Nationale
- Les groupes qui le souhaitent pourront bénéficier d'une intervention de 3H d'un photographe professionnel mais toutes les classes inscrites bénéficieront des mêmes conditions d'accès au prix.
- Chaque image pourra être réalisée par un élève ou un groupe d'élèves.
- Une liste des élèves participants et un numéro de photographie associée seront fournis par l'enseignant référent (Annexe 2).
- Les productions sélectionnées feront l'objet d'une exposition collective au sein de l'espace ressources de l'Atelier Canopé et des établissements qui en feront la demande. A l'issue de la durée de ces expositions, les élèves artistes deviendront propriétaires des œuvres.
- Catalogue d'exposition : le dispositif « rêve de campagne », inclut par ailleurs, sous réserve que le budget le permette, l'édition d'un catalogue relatif à cette exposition collective. Trois exemplaires seront alors réservés à l'élève artiste.

# CALENDRIER

**ÉTAPE 1** : Dépôt des dossiers de candidature (Annexe 1) : **Dès réception jusqu' au 21 décembre 2018**

**ÉTAPE 2** : Interventions des artistes dans les classes et réalisation des productions : **Du 7 janvier au 05 avril 2019.**

**ÉTAPE 3** : Remise des fichiers images (+ Annexe 2) : **Au plus tard le 5 avril 2019** (Le cachet de la poste faisant foi).

**ÉTAPE 4** : Annonce des lauréats dans la semaine **du 23 au 26 avril 2019.**

**ÉTAPE 5** : Exposition des photographies de **fin avril à fin mai 2019** à l'Atelier Canopé puis dans les établissements. Remise des tirages aux classes concernées dans la semaine du **1<sup>er</sup> au 5 juillet.**

## **ORGANISATION**

D'autres structures que celles citées en première page peuvent être impliquées dans le dispositif « rêve de campagne » au titre de « partenaires associés » ; le comité opérationnel en constitue cependant l'organe décisionnaire.

Une convention de partenariat régit les relations entre les différentes structures du comité opérationnel.

Pour sa première édition, le projet est piloté par le Cri des lumières et l'Atelier Canopé 54-Nancy.

## **DROITS DES TIERS**

Si une œuvre protégée par le code de la propriété intellectuelle (peinture, sculpture, photographie, monument architectural, illustration, œuvre d'art appliqué,...) apparaît dans l'une des œuvres du projet, il revient à l'élève artiste de négocier les droits et autorisations nécessaires à son utilisation (représentation, reproduction, exposition, publicité, communication,...). Il en va de même pour ce qui est des objets et marques déposés ainsi que des personnes et des animaux.

En cas de litige, la responsabilité de l'élève artiste serait seule engagée.

## **DROITS D'AUTEUR ET PROMOTION**

Les droits patrimoniaux des œuvres réalisées dans le cadre de la présente convention resteront en la possession de l'élève artiste, qui pourra en disposer librement.

Toutefois, l'élève artiste s'engage à laisser l'organisation disposer librement des tirages produits dans le cadre de « rêve de campagne », pour une durée de 1 année à compter de la première date d'exposition, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2020. Durant cette période, toute exposition organisée par le comité opérationnel, dans son réseau propre ou au sein de lieux cooptés, ne donnera pas droit à une rémunération l'élève artiste.

# PRÉSENTATION DU PROJET : « LES VISAGES DE LA RURALITÉ ».

## *Pour la valorisation photographique du patrimoine culturel rural*

### **Le contexte général**

Depuis la moitié du XX<sup>ème</sup> siècle le monde rural européen est au cœur d'une transformation radicale en grande part liée aux bouleversements du mode de production agricole et du statut des paysans. L'accroissement significatif de la production agricole, de manière spectaculaire à partir de la moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, a eu le grand mérite de garantir une sécurité alimentaire renforcée tout en allégeant la charge du travail, parfois pénible, que cette tâche nécessitait autrefois. Ce bouleversement du mode de production agricole a également mis en valeur le savoir-faire de la classe paysanne.

Mais le prix « à payer », au-delà des dérives environnementales et économiques, a été la mise à mal d'un modèle social et culturel lié à un monde rural qui plonge ses racines loin dans le temps. L'Europe rurale du Xe au XII<sup>e</sup> siècle est le lieu d'une croissance démographique et économique sans précédent. C'est sur la base de ce développement que se constitue le visage rural de l'Europe d'aujourd'hui, avec ses villages, ses zones cultivées et ses lisières forestières. Pour l'essentiel, les paysages en France ont été façonnés pendant des siècles, génération après génération, par ses paysans, étymologiquement **gens du «pays»**, territoire qui peut se reconnaître à pied en l'espace d'une journée.

Ce modèle dans lequel la dimension communautaire était particulièrement présente autour d'un mode de production soucieux de son environnement naturel, a fait place à une société de plus en plus individualisée où les rapports entre les habitant(e)s se sont distendus. Cette manière de «vivre ensemble», parfois cependant dans des rapports sociaux et familiaux par trop contraignants, voir pour certains et certaines «étouffants», n'a pas su trouver les solutions propres à favoriser son évolution sans renoncer à ses fondements. Après la seconde guerre mondiale le déplacement de plus en plus marqué des populations rurales vers des zones urbaines et péri-urbaines, déplacement lié à la montée en puissance d'un monde urbain «prometteur» et pourvoyeurs d'emplois tertiaires et industriels, d'un mode de production agricole mécanisé nécessitant de ce fait de moins en moins de main d'œuvre et d'un accès à l'éducation pour un nombre croissant d'individus, a amplifié cette transformation progressive du modèle rural.

Aujourd'hui dans de nombreux pays développés la société rurale vit entre la nostalgie d'un monde disparu et la volonté d'expérimenter de nouvelles manières de vivre en dehors des espaces urbains et péri-urbains. L'espace rural contemporain est ainsi devenu le territoire où coexistent des réalités contradictoires, paradoxales, complémentaires, complexes. A un modèle relativement exclusif organisé autour de la famille, de la communauté, des traditions, de valeurs partagées, sans être pour autant toujours acceptées par l'ensemble des individus, a succédé un empilement d'expériences et de situations différenciées, une juxtaposition d'histoires individuelles, des formes de sociabilités qui passent tout autant par les nouvelles technologies, les réseaux informels que par des formes plus traditionnelles telle l'école.

A travers ce projet, nous nous sommes engagés à travailler dans les **zones rurales isolées** afin de permettre d'insuffler une nouvelle dynamique. En utilisant nos compétences et notre énergie, nous proposons un programme d'actions culturelles et artistiques croisé à de courtes résidences artistiques sur un territoire concerné.

Nous poursuivons la mise en place d'un programme d'actions autour d'une thématique globale intitulée « : **Les visages de la ruralité** ». Nous souhaitons poursuivre et amplifier ce dispositif d'action en partenariat et en lien avec différentes collectivités territoriales sur le **pays du Lunévillois** puis étendre celui-ci sur le **Grand Est** et la **Grande Région Transfrontalière**.

Depuis 2016, des ateliers mis en place par le CRI des Lumières et menés par divers artistes photographes, ont permis sur le territoire du Lunévillois de transcrire une vision du patrimoine rural par ses habitants, et en particulier avec la jeunesse locale. Par ces ateliers, cette jeunesse est devenue le messenger, le conservateur, l'archéologue photographe de leur village. Les jeunes générations montrent d'une manière nouvelle et insolite la vision qu'ils ont de la campagne, des traditions, de l'architecture rurale et de la population qui les entoure.



Notre ambition première est de réaliser des ateliers de pratiques artistiques et d'éducation à l'image croisés de résidences d'artistes, ateliers réalisés pendant et hors temps scolaires avec différents publics et de différentes formes.

A la manière des grandes missions photographiques telles que celle de la Datar, nous souhaitons développer des résidences sur les zones rurales isolées en y associant un volet d'éducation à l'image. Nous souhaitons, à long terme, dresser un « inventaire » du monde rural et du patrimoine culturel dans le Grand Est et la Grande Région Transfrontalière tel des « **chroniqueurs des temps modernes** » car il nous semble important de questionner l'identité de notre territoire afin d'en révéler sa richesse et sa diversité.

CONTACT :

Le CRI des Lumières  
Place de la Deuxième Division de Cavalerie  
BP 90022  
54 302 Lunéville Cedex

N° Siret 798 598 694 00015  
TEL : 00 33 06 08 77 91 23  
Courriel : [crideslumières@gmail.com](mailto:crideslumières@gmail.com)  
[www.crideslumières.org](http://www.crideslumières.org)